



Actions internationales des agences d'urbanisme

Références récentes



Septembre 2008

**Conception, rédaction et choix iconographiques : Gilles Antier (IAU-ÎdF)
avec le concours de Marcel Belliot, Délégué Général de la FNAU**

et la participation active des agences de

Bordeaux / AURBA (Nicolas Drouin)

Clermont – Métropole / AUD (Claude Schwartzmann)

Dunkerque / AGUR (Sébastien Debeaumont).

Lyon / AUDAL (Patrice Berger & Christian Sozzi)

Marseille / AGAM (Christian Brunner & Xavier Moiroux)

Mulhouse / AURM (Catherine Horodyski)

Paris / APUR (André-Marie Bournon & Cécile Diguët)

Maquette et infographie : Claudine Lhoste-Rouaud (IAU-ÎdF)

Impression : I M E

Septembre 2008

Ce document participe à la protection de l'environnement



Du local au global, les actions internationales des agences françaises d'urbanisme

Les agences d'urbanisme accompagnent depuis 30 ans le développement des agglomérations françaises : planification stratégique et plans d'urbanisme, plans de déplacement urbains et planification des réseaux de transports, projets urbains et aménagement d'espaces publics, programmes locaux de l'habitat et renouvellement urbain, schémas de développement commercial... Leur action a poursuivi celle que l'État a engagée, durant les « trente glorieuses » de l'après 1945, pour répondre à la révolution urbaine qui a transformé le territoire français. L'action des agences s'est toutefois exercée d'une manière très différente, sur la forme comme sur le fond...

Première spécificité, le partenariat. La gouvernance des agences d'urbanisme rassemble toutes les institutions qui, à un titre ou à un autre, ont en charge les politiques urbaines d'une agglomération : communes et intercommunalités, autorités chargées des transports, de l'habitat, de l'environnement, du développement économique, État... Au sein du Conseil d'administration de l'agence, chaque membre présente ses projets et exprime ses attentes en matière d'études. Le programme de travail de l'agence, résulte des besoins partagés de connaissance de tous les partenaires de l'agence. Dans un monde décentralisé où la dispersion des compétences et trop souvent la règle, ce « modèle » d'outil mutualisé peut faire des émules...

Seconde spécificité, la pluridisciplinarité. Une agence d'urbanisme à la française, c'est un bureau d'études qui associe toutes les compétences de l'aménagement et qui travaille à toutes les échelles du développement. En matière d'urbanisme, la transversalité est un critère essentiel et la qualité d'un projet se juge d'abord à la manière dont il combine et optimise les actions sectorielles nécessaires à sa mise en œuvre. Affectation des sols, organisation des déplacements, protection de l'environnement, tout est lié... Rassemblant des techniciens de toutes disciplines ayant l'habitude de travailler en équipe, les agences d'urbanisme ont la culture de la transversalité et leurs projets en portent la marque. Cela aussi peut intéresser...

Ces deux raisons, auxquelles il faut bien sûr ajouter la qualité professionnelle de leur personnel, expliquent pourquoi les agences d'urbanisme ont été maintes fois sollicitées pour intervenir dans de nombreuses villes du monde. Beaucoup de ces interventions ont été menées en appui des programmes de coopération décentralisée de leurs membres. D'autres l'on été dans le cadre de marchés d'études financés ou non par les bailleurs internationaux. La diversité des projets auxquelles ont participé les agences d'urbanisme françaises témoigne de leur capacité à répondre aux besoins des autorités nationales et locales. Cette plaquette en propose un certain nombre d'illustrations.

Solidement ancrées dans leur territoire, les agences sont prêtes à mettre leur savoir faire au service de toutes les villes du monde. La FNAU y apportera son concours.

André ROSSINOT
Président de la FNAU

LES AGENCES FRANÇAISES D'URBANISME

A l'évidence, les agences françaises d'urbanisme sont des structures originales dans le monde d'aujourd'hui. En effet, certains pays ont parfois créé de genre d'outils pour coopérer à l'aménagement de leur capitale politique (Tunis) ou économique (Douala). Seul le Maroc en a développé un véritable réseau à l'échelle nationale, mais il s'agit de structures soutenues et contrôlées par l'Etat.

En France, ce sont d'abord les collectivités territoriales (communes et groupements intercommunaux, départements, régions) qui décident ensemble de créer une agence d'urbanisme, et sollicitent l'appui et l'agrément de l'Etat. Elles peuvent également associer d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire : ports autonomes, universités, établissements publics d'aménagement, agences hospitalières, chambres de commerce et d'industrie, etc.

En 2008, la France comptait **51 agences** dont 4 dans les DOM-TOM, et une dizaine d'autres étaient en projet à moyen terme. Leur territoire correspond souvent à une population de 200 à 300.000 habitants, dans quelques cas entre 500.000 et plus d'un million, enfin jusqu'à 11 millions dans le cas de Paris Ile-de-France.

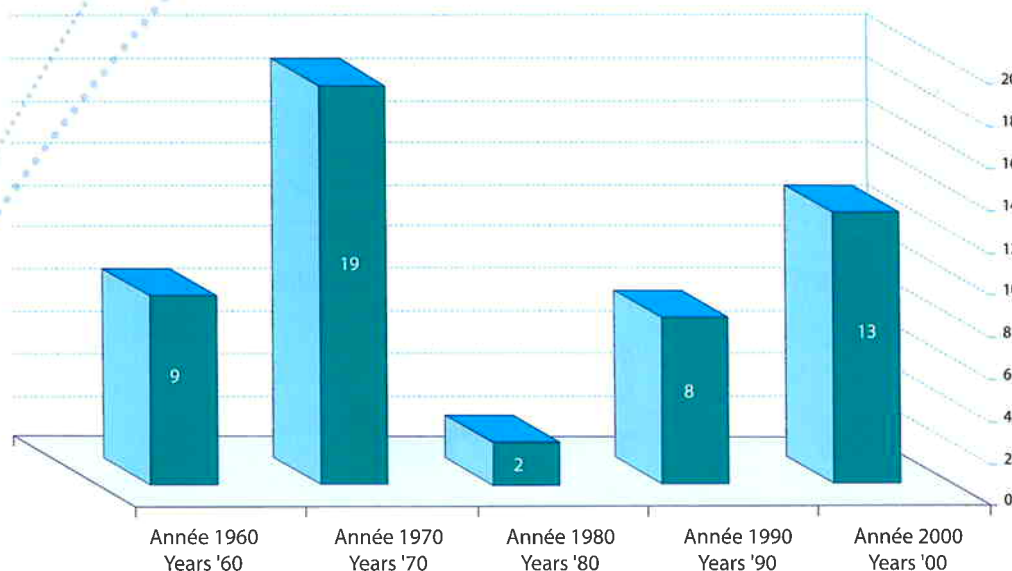
Toutes les agences ont le statut juridique d'association (loi 1901) - à l'exception de l'IAU Ile-de-France, qui est une fondation d'utilité publique - et regroupent exclusivement des collectivités ou organismes publics. La moitié d'entre elles ont été créées au cours des années 1960-1970. Une forte reprise s'est manifestée après le creux des années 80-90, puisque un quart des agences ont été fondées depuis 2000.

Le financement des agences est principalement assuré par des subventions des collectivités adhérentes ainsi que de l'Etat. Mais elles peuvent aussi compléter leurs budgets en réalisant des contrats d'études ou de missions spécifiques, y compris à l'étranger.

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

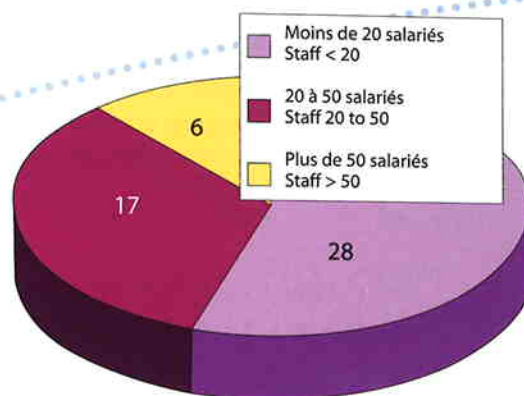


Création des agences



Leur ensemble représente globalement une force d'étude considérable de 1.500 professionnels, mais la taille des agences est assez variée. Un salarié sur quatre travaille en effet dans une agence de moins de 20 personnes, mais un sur trois dans l'une des plus grosses agences (Bordeaux, Ile-de-France, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse).

Il est important de noter que les personnels des agences relèvent du statut privé, même si des personnels de l'Etat et des collectivités territoriales peuvent être détachés ou mis à disposition.



Répartition des agences

Les agences conduisent des travaux d'observation et de prospective en amont de la décision et participent à l'élaboration de tous les grands projets transversaux pour leur agglomération : elles jouent en cela un rôle majeur **d'outil d'harmonisation des politiques publiques** dans leur aire urbaine. Les lois de juin 1999 et de décembre 2000 ont confirmé ce rôle et ces missions :

- agir en tant qu'outil au service de leurs membres, chargé de suivre les évolutions urbaines dans toutes leurs dimensions (environnementales, économiques, etc.)
- participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement
- préparer les projets d'agglomération et les stratégies de développement
- élaborer les documents d'urbanisme, notamment les schémas de cohérence territoriale (SCOT)

Cela dit, même si ces principaux points communs rassemblent les agences françaises d'urbanisme, chacune d'entre elles demeure très spécifique par sa taille, son aire d'activité ou d'observation, ses métiers, sa structure et enfin par les partenaires qu'elle a su rassembler dans son conseil d'administration.

